

Diagnostic



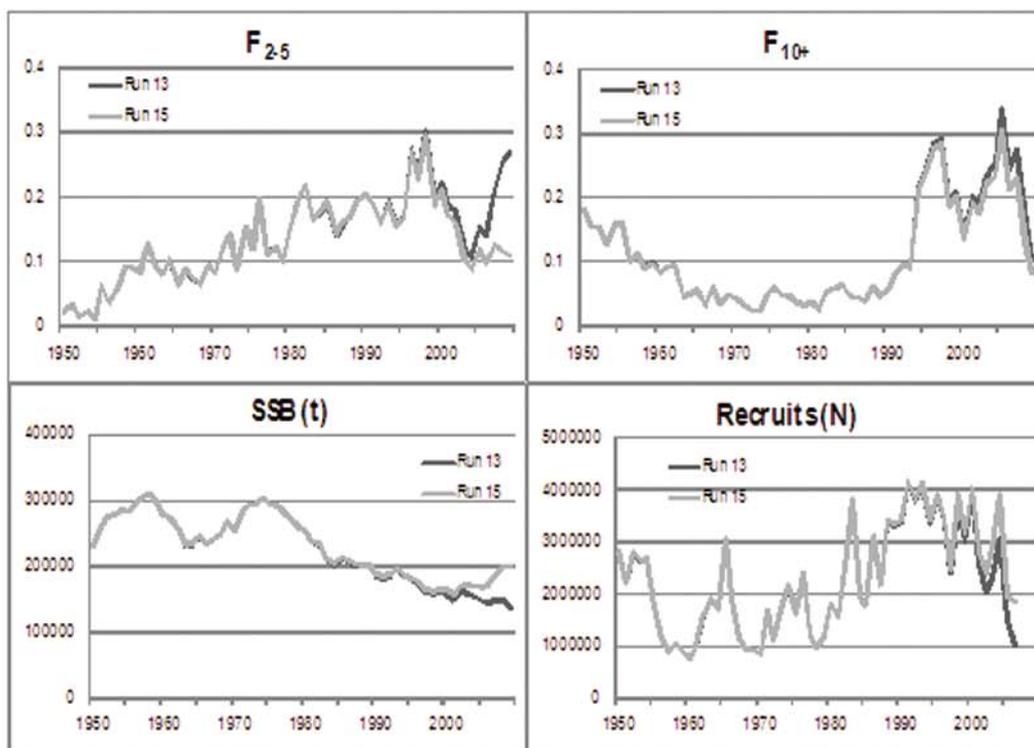
Thon rouge de Méditerranée et d'Atlantique est

2011

Pêcherie pélagique

Principal métier : senne tournante

La France contribue à environ 20% des captures (déclarées) internationales (moyenne sur les deux dernières décennies)



Le dernier diagnostic indique que l'état du stock s'est sensiblement améliorée suite à une forte diminution des mortalités par pêche sur les gros poissons (âges 10+). Le signal sur la biomasse reproductrice (et aussi les mortalités par pêche sur les jeunes poissons) est moins clair et présente des signes d'augmentation ou de baisse au cours des dernières années selon les hypothèses ('run').

L'estimation du recrutement est fortement incertaine. Cette difficulté classique avec les VPA est ici renforcée par les incertitudes sur les CPUE à ces âges résultant de chute des captures sur les jeunes poissons suite à la mise en place d'une taille minimale à 30 kg depuis 2007. Cependant les suivis aériens tendent à montrer une augmentation de l'abondance des jeunes poissons en Méditerranée occidentale qui fait probablement suite à la mise en place de cette nouvelle taille minimale.

Tendance B	Tendance F	F/F _{0.1}	B/B _{0.1}
→	↘ (adultes) incertaine (juvéniles)	2.9	0.35 [0.19-0.51]

La mortalité par pêche reste trop élevée au regard des points de référence : F₂₀₀₉/F_{0.1} = 2.9 et F₂₀₀₉/F_{MAX} = 1.5, et la biomasse reproductrice trop faible : 35% de la biomasse attendue à F_{0.1}. Cependant, le ratio F_{année terminale}/F_{MAX} a été divisé par deux par rapport à l'évaluation de 2008 (F₂₀₀₇/F_{MAX} était égal à 3 ou 3.4 selon le scénario).

Les projections permettant d'évaluer le plan de reconstitution du thon rouge montrent que la biomasse augmente pour des niveaux de captures entre 0 et 20000 t, mais n'atteint pas forcément la biomasse de référence (attendue sous une stratégie F_{0.1}) avec une probabilité d'au moins 60% (niveau requis) d'ici 2022 (date buttoir du plan de reconstitution). La biomasse de référence serait atteinte en 2019 pour une capture nulle et en 2022 pour une capture correspondant au TAC actuel (13500 t). Par contre, toute capture de 14000t à 20000 t ne permettrait d'atteindre la biomasse de référence qu'en 2023 ou après. Le TAC retenu par la Commission pour les 3 années à venir est de 12900 tonnes/ an.